

**6602/20**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 20 mars 2020

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 20 mars 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres du Comité  
scientifique et technique

E 14691





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 19 mars 2020**  
**(OR. en)**

**6602/20**

**RECH 89**  
**ATO 15**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres du Comité  
scientifique et technique

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination des membres du Comité scientifique et technique**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 134, paragraphe 2,

après consultation de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Par la décision du 6 novembre 2018<sup>1</sup>, le Conseil a nommé les membres du Comité scientifique et technique (ci-après dénommé "comité") pour la période allant du 6 novembre 2018 au 6 novembre 2023.
- (2) Un siège de membre du comité est devenu vacant à la suite du décès de M. Eugenijus UŠPURAS. Il convient par conséquent de nommer un nouveau membre pour la durée restant à courir du mandat de M. Eugenijus UŠPURAS.
- (3) Un siège de membre du comité est devenu vacant à la suite de la démission de M. Grzegorz WROCHNA. Il convient par conséquent de nommer un nouveau membre pour la durée restant à courir du mandat de M. Grzegorz WROCHNA,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision du Conseil du 6 novembre 2018 portant nomination des membres du comité scientifique et technique (JO C 403 du 9.11.2018, p. 2).

*Article premier*

M. Egidijus URBONAVIČIUS et M. Józef SOBOLEWSKI sont nommés membres du Comité scientifique et technique jusqu'au 6 novembre 2023.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*

---